

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY

☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 13 JANVIER 2005

L'an deux mille cinq, le treize janvier, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames M.A. SUCHEL – B. BALMET -M.
BERNARD-

GUELLE -S. DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R. CARREL –D. CUSTOT
J.F. BOUTEILLE – P LUDWIG - E. MAES – J.P. MILAN –
A. SCARNATO

POUVOIRS : Monsieur H. BONZI à D. CUSTOT
Monsieur O. CLAVEL à D. ROUX
Monsieur A. SEGOND à R. CARREL

ABSENTS EXCUSES : Madame M. POGGIOLI - Madame A CHEVALLET –
Madame M. JACQUET Monsieur M. CAPELLI

Nombre de conseillers en service : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2005/001 : DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2004

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur,

RAPPELLE la délibération n° 2004/090 du 15 décembre 2004 procédant aux mouvements de crédits suivants :

En dépenses de fonctionnement :

Article 6413 – personnel non titulaire : + 20 000 €

Article 6611 – intérêt des emprunts : + 4 600

Article 673 – titres annulés sur exercices antérieurs : + 122 €

Article 65738 – autres organismes publics : + 5 000 €

Article 023 – virement à la section d'investissement : - 29 722 €

En dépenses d'investissement :

Article 1641 – remboursement du capital de la dette : + 7 000 €

Article 2111 – terrains nus : - 7 000 €

EXPLIQUE que cette délibération ne permettait pas un équilibre du budget.

PROPOSE, afin d'équilibrer le budget principal, de procéder aux mouvements de crédits suivants :

En recettes d'investissement :

Article 021 – virement de la section de fonctionnement : - 29 722 €

En dépenses d'investissement :

Opération 3 – construction salle polyvalente

Article 21318 – autres bâtiments publics : - 29 722 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY

☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 13 JANVIER 2005

L'an deux mille cinq, le treize janvier, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames M.A. SUCHEL – B. BALMET -M.
BERNARD-

GUELLE -S. DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R. CARREL –D. CUSTOT
J.F. BOUTEILLE – P LUDWIG - E. MAES – J.P. MILAN –
A. SCARNATO

POUVOIRS : Monsieur H. BONZI à D. CUSTOT
Monsieur O. CLAVEL à D. ROUX
Monsieur A. SEGOND à R. CARREL

ABSENTS EXCUSES : Madame M. POGGIOLI - Madame A CHEVALLET –
Madame M. JACQUET Monsieur M. CAPELLI

Nombre de conseillers en service : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2005/002 : DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU DE L'EXERCICE 2004

Monsieur **Didier CUSTOT**, Rapporteur,

RAPPELLE la délibération n° 2004/091 du 15 décembre 2004 procédant aux mouvements de crédits suivants :

En dépenses de fonctionnement :

Article 6611 – intérêts des emprunts : + 3 000 €

Article 006 – virement à la section d'investissement : - 3 000 €

En dépenses d'investissement :

Article 21531 – réseaux d'adduction d'eau : + 20 000 €

Article 1641 – emprunts et dettes assimilés : + 700

Article 2315 – immobilisations en cours : - 20 700 €

EXPLIQUE que cette délibération comportait une erreur et ne permettait pas un équilibre du budget.

PROPOSE,

- de régulariser de la façon suivante :

a été porté sur la délibération n° 2004/091 l'article 006 qui n'existe pas ; il convenait de lire : article 023

- et d'équilibrer par les mouvements de crédits suivants :

En recettes d'investissement :

Article 021 : - 3 000 €

En dépenses d'investissement

Article 2315 – immobilisations en cours : - 3 000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire
Denis ROUX

MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY

☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 13 JANVIER 2005

L'an deux mille cinq, le treize janvier, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames M.A. SUCHEL – B. BALMET -M.
BERNARD-

GUELLE -S. DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R. CARREL –D. CUSTOT
J.F. BOUTEILLE – P LUDWIG - E. MAES – J.P. MILAN –
A. SCARNATO

POUVOIRS : Monsieur H. BONZI à D. CUSTOT
Monsieur O. CLAVEL à D. ROUX
Monsieur A. SEGOND à R. CARREL

ABSENTS EXCUSES : Madame M. POGGIOLI - Madame A CHEVALLET –
Madame M. JACQUET Monsieur M. CAPELLI

Nombre de conseillers en service : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2005/003 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2004/087 SIGNATURE AVEC LA SDH DU COMPROMIS ET DE L'ACTE DE VENTE DE L'ASSIETTE FONCIERE DES TERRAINS DU « PARC DES BICHES » POUR LA REALISATION DE 23 LOGEMENTS.

Monsieur Denis ROUX, Rapporteur,

RAPPELLE la délibération n° 2004/087 qui autorisait le Maire à signer avec la SDH le compromis et l'acte de vente de l'assiette foncière nécessaire à la réalisation de 23 logements et de la maison médicale, selon les modalités suivantes :

- au total 3 703,16 m² pour un coût de 375 000 € HT.

Depuis certains éléments ont évolué ; la surface totale et le prix ont été modifiés.

PROPOSE de l'autoriser à signer l'acte de vente selon les nouvelles modalités suivantes – projet joint à la délibération -

- pour les logements : 168 € HT le m² SHON x 2 043 m², soit 343 224 €
- pour les locaux d'activité : 61 € le m² SHON x 300 m², soit 18 300 €

soit au total un prix de 361 524 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire
Denis ROUX

**MAIRIE
DE
NOYAREY
ISERE
38360 NOYAREY**

**☎ : 04 76 53 82 01
Fax : 04 76 53 89 97**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

REUNION DU 13 JANVIER 2005

L'an deux mille cinq, le treize janvier, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOYAREY, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Denis ROUX, Maire de la Commune de Noyarey.

PRESENTS : Mesdames M.A. SUCHEL – B. BALMET -M. BERNARD-
GUELLE -S. DUPISSON
Messieurs D. ROUX – R. CARREL –D. CUSTOT
J.F. BOUTEILLE – P LUDWIG - E. MAES – J.P. MILAN –
A. SCARNATO

POUVOIRS : Monsieur H. BONZI à D. CUSTOT
Monsieur O. CLAVEL à D. ROUX
Monsieur A. SEGOND à R. CARREL

ABSENTS EXCUSES : Madame M. POGGIOLI - Madame A CHEVALLET –
Madame M. JACQUET Monsieur M. CAPELLI

Nombre de conseillers en service : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Muriel BERNARD GUELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2005/004 : EXONERATION DE PENALITES

Monsieur **Denis ROUX**, Rapporteur,

RAPPELLE le marché signé avec l'entreprise EEE pour les travaux de rénovation des réseaux secs de la rue du Maupas et l'avenant à ce marché autorisé par délibération n° 2004/030 du 15 mars 2004.

PRECISE qu'une erreur de date a été commise sur le PV de réception des travaux. En effet a été inscrite la date du 22 mars 2004 comme date d'achèvement des travaux alors qu'il s'agissait de la date de réception des travaux. Il fallait bien lire comme date d'achèvement des travaux : le 19 mars 2004.

PROPOSE en conséquence d'exonérer l'entreprise EEE des pénalités de retard.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire
Denis ROUX